MEDDINA

Contrat de partenariat et de recommandation

PROJET À EXAMINER | 3 OCTOBRE 2026

Parties et activation

Entité contractante Meddina : _____
Numéro de société / immatriculation : _____
Siège social : _____
E-mail de contact : _____

Nom légal du partenaire : _____
Immatriculation (le cas échéant) : _____
Adresse et pays : _____
E-mail : _____
Code partenaire : _____
Date de prise d’effet : _____

1. Objet et relation

Le Partenaire présente des clients potentiels aux annonces éligibles de Meddina : propriétés, excursions, hébergements et services de restauration générant des revenus pour Meddina. Il peut être un particulier, une entreprise ou un créateur de contenu. La participation et l'activation du code nécessitent l'approbation de Meddina. Le présent accord n'autorise pas le Partenaire à engager Meddina, négocier ou signer des contrats immobiliers, encaisser des fonds de clients, ni se présenter comme salarié ou agent immobilier mandaté. Toute activité réglementée exige une autorisation distincte et le respect des règles applicables.

2. Commission

La rémunération standard est de 20 % de la commission effectivement reçue par Meddina sur une transaction éligible finalisée, hors taxes et commissions remboursées. Meddina peut accorder 25 % à certains partenaires ; ce taux doit être confirmé par écrit et apparaître sur le compte. Le taux enregistré lors de l'envoi de la demande s'applique à celle-ci. La rémunération n'est pas un pourcentage du prix total du bien ou de la réservation. Exemple : pour 1 000 £ de commission éligible reçue par Meddina, le Partenaire reçoit 200 £ à 20 %, ou 250 £ à 25 %. Aucun revenu n'est garanti.

3. Attribution des recommandations

Un lien valide et actif conserve le code pendant 30 jours dans le même navigateur. Le dernier lien actif remplace le précédent. Un code valide saisi dans le formulaire de demande est prioritaire. Sur un autre navigateur ou appareil, le client doit saisir le code. La demande attribuée doit rester liée à la transaction. Une demande envoyée pendant cette période peut se finaliser plus tard ; les 30 jours constituent la fenêtre d'attribution et non une promesse de paiement. Les clics, consultations de menus, annonces de démonstration, auto-recommandations, demandes en double et transactions sans commission pour Meddina ne sont pas éligibles.

4. Gains et paiement

Les demandes commencent au statut « en attente » et ne sont pas des gains confirmés. Les gains deviennent payables uniquement après finalisation de la transaction éligible et confirmation de la réception de sa commission par Meddina. Le tableau de bord distingue les montants en attente, payables et payés. Les virements sont organisés manuellement ; enregistrer un paiement ne transfère pas de fonds. À convenir avant signature : calendrier de paiement _____ ; moyen de paiement _____ ; devise / modalités de conversion _____ ; frais de transfert _____. Le Partenaire fournit des coordonnées de paiement exactes et les justificatifs ou factures raisonnablement nécessaires. Il reste responsable de ses obligations fiscales.

5. Annulations et remboursements

Les demandes annulées ne donnent aucun droit à rémunération. Si la commission de Meddina est remboursée, la rémunération correspondante est annulée proportionnellement. Toute somme déjà versée doit être régularisée entre les parties par un remboursement convenu ou une compensation sur les gains futurs, sous réserve du droit applicable. Meddina fournit la référence de la transaction et explique les ajustements.

6. Promotion et protection des clients

Le Partenaire présente les annonces avec exactitude, utilise des supports autorisés et à jour, et évite les allégations trompeuses sur la disponibilité, la propriété, les documents, les prix ou les gains. La promotion doit clairement révéler la relation commerciale, avec une mention publicitaire visible, notamment « Ad » lorsque cela est requis. Un code ou un lien seul ne suffit pas à signaler une publicité commerciale sur les réseaux sociaux au Royaume-Uni. Le Partenaire ne doit pas usurper l’identité de Meddina, envoyer des messages non sollicités illégaux, créer des recommandations frauduleuses ou contourner Meddina pour détourner une transaction apportée par ce programme. Les clients restent libres de choisir leur prestataire.

7. Confidentialité et données personnelles

Les partenaires voient les références des demandes, les annonces, les statuts et les gains, sans les coordonnées des clients dans leur tableau de bord. Le Partenaire ne doit pas publier ou détourner les informations des clients, partager ses identifiants ou utiliser les informations confidentielles de Meddina à d'autres fins. Tout partage distinct de données personnelles doit reposer sur une base légale et être sécurisé pour la finalité convenue. Chaque partie respecte les règles applicables de protection des données.

8. Suspension, résiliation et litiges

Chaque partie peut mettre fin à la participation par notification écrite. Meddina peut suspendre un code en cas de suspicion de fraude, d'abus ou de promotion trompeuse et explique le motif lorsque la loi le permet. La résiliation arrête les nouvelles recommandations ; les demandes antérieures valides restent éligibles, sauf fraude, annulation ou remboursement. Les changements de taux concernent uniquement les demandes futures après notification. Les parties recherchent d'abord une solution aux litiges d'attribution ou de paiement à partir des références et des justificatifs. Droit applicable et juridiction à convenir avant signature : _____.

9. Acceptation

Ce document est un projet à examiner, fondé sur les règles actuelles du programme au 3 octobre 2026. Complétez l'entité contractante, les modalités de paiement et le droit applicable avant signature. L'approbation du compte sur le site est distincte de la signature de ce document. Aucune signature ni validation juridique n'a été effectuée.

Pour Meddina - nom et fonction : _____
Signature : _____ Date : _____

Partenaire - nom : _____
Signature : _____ Date : _____

Advertising guidance / Référence publicitaire : https://www.asa.org.uk/advice-online/recognising-ads-social-media.html